

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 février 2010

Date de la séance : 04 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

Présents : Mmes BEUREL - BOLIS - COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LEGRAND - LIBIOUL - LOUREIRO - MACARIO - MM. MAUFROY - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mmes ROCHE - SALOT.

Absents avec procuration : Mme DEMIGNÉ procuration à Mme SALOT - M. HERVEOU procuration à M. GAUTHER - M. MELIS procuration à Mme CUVIER

Absents : M. BORNAGHI - M. ROUX

Secrétaire de séance : M. FASSIER

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/03/04/010

OBJET : Enfouissement des réseaux de télécommunications rue des Mûriers

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ECP rue des Mûriers, il est envisagé d'enfouir les réseaux basses tension (éclairage public EDF et France Telecom).

M. PRESLE indique aux conseillers que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a réalisé l'avant projet du programme de travaux à entreprendre.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée en 2005 entre le SIEG, le Conseil Général et France Télécom, l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

- la tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune, notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau télécom. Son montant est estimé à 2 325 € TTC.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG, en coordination avec les travaux du réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 3 588 € TTC,
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la dépose de ses propres appuis.
- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC le coût restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver cette opération d'enfouissement, dont les travaux de génie civil (étude, fourniture et pose du matériel) seront confiés au SIEG selon les modalités ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général et à signer la convention particulière relative à ce chantier,
- Autoriser le Maire à verser les sommes dues par la commune au SIEG pour ces travaux (surlargeur de fouilles et travaux génie civil pour un montant total de 5 913 €)